

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 6 novembre 2008

L'an deux mille huit, le 6 novembre 2008, à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Astrée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de Montverdu, sous la présidence de Monsieur Bernard CHAPELON, Président

Nombre de délégués au Conseil de Communauté : 54

Date de la convocation : 24 octobre 2008

Présents avec pouvoir de vote : 49

Ailleux : Jean-Marie JOLIVEAU, Jean-Marie MULTEAU, Daniel LATUILE (suppléant sans pouvoir de vote)

Arthun : Josiane BALDINI, André GIRARD,

Boën : Lucien MOULLIER, Bernard CHAPELON, Fabrice DECHAVANNE, Marcel FAYON, Laurent GOURGAUD, Christine JORDAN, Thierry LEMAITRE, Christian MASSACRIER, Linda MOLLON,

Bussy-Albieux : Sylvie SOUCHON (suppléante)

Cezay : Hubert COUDOUR, Claude CHARRET, Cédric SOUCHON (suppléant sans pouvoir de vote)

Débats Rivière d'Orpra : Agnès TARIT, André BARTHELEMY,

Leigneux : Bernard MIOCHE, Georgette MURAT,

L'Hôpital sous Rochefort : Jacky THEVENET, Catherine DONJON, Hubert MARCOUX (suppléant sans pouvoir de vote)

Marcilly le Châtel : Louis BOUCHET, Thierry GOUBY, Noël MARCOUX, Stéphanie GEORGES (suppléante),

Marcoux : Jean-Bernard ROCHE, Dominique ROCHE, Hélène DUCLOS (suppléante sans pouvoir de vote)

Montverdu : Pierre ROCHETTE, Michel BRUN, Didier LAFOND, Marcel POMMIER, Jean-Pierre FRANCE (suppléant sans pouvoir de vote)

Sail sous Couzan : Ludovic BUISSON, Jean-Paul COMBE, Christian PESSELON, Christine DAVAL (suppléante),

Saint Etienne Le Molard : Robert BOURRAT, Jean-Luc VENET (suppléant)

Saint Laurent-Rochefort : Gilles THOMAS, Christian RODAMEL, André REYNAUD (suppléant sans pouvoir de vote)

Saint Sixte : Pascal BARRIER, Alexandra GROS, Philippe ESSERTEL (suppléant sans pouvoir de vote)

Sainte Agathe la Bouteresse : Pierre DREVET, Nicole PARDON, André ROUSSON, Myriam MEILLAND (suppléante sans pouvoir de vote)

Sainte Foy Saint Sulpice : Jean-Luc SOUZY, Mireille THOLLET (suppléante)

Trelins : Michel CELLIER, René COUTURIER,

Excusés : Bernard VIAL, Georgette LEFEBVRE (Bussy-Albieux), Christian GIMBERT (Marcilly le Châtel), Ghislain BOUVIER (Sail sous Couzan), Liliane GUYOT (Ste Foy St Sulpice)

Intervention du syndicat de rivières du bassin versant du Lignon

M. le Président précise que par courrier du 9 septembre 2008, M. Gabriel Rousset, Président du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy a sollicité une intervention afin de faire connaître les compétences de cette structure. Un diaporama est distribué à tous les conseillers présents et est disponible sur simple demande auprès de M. Xavier de Villèle, chargé de missions.

Le syndicat rappelle qu'il attend des communes qu'elles lui fassent remonter les informations relatives aux crues de cette fin de semaine, s'agissant des dégâts sur berges.

Pour ce qui concerne la procédure de contrat de rivière, la période 2009-2010 va être une période transitoire avec des financements transitoires pour deux années qui vont être consacrées à des études et à l'élaboration d'un programme d'actions pour le contenu desquels les communes seront sollicitées. Le 2^{ème} contrat de rivières couvrirait la période 2011-2017.

M. le Président déclare ensuite la séance ouverte et donne la parole à M. le Maire de Montverdu.

M. Pierre Rochette accueille avec plaisir les Maires et délégués communautaires pour ce conseil.

1. Approbation du compte-rendu du conseil du 25 septembre 2008 joint à la convocation

M. le Président soumet à l'assemblée le compte-rendu de la séance du conseil du 25 septembre joint à la convocation à la présente séance. Aucune observation n'étant formulée, ce dernier est approuvé à l'unanimité.

M. le Président évoque également les points qui seront rajoutés en questions diverses.

2. Projet de territoire pour le Pays d'Astrée

M. Bernard MIOCHE, 1^{er} Vice Président informe l'assemblée de la réunion de bureau du 22 octobre dernier qui a permis à M. Joël GALMICHE, chargé d'études d'ACEIF de présenter sa méthode d'intervention et un calendrier prévisionnel de déroulement de son intervention, en 3 phases :

- bilan-diagnostic et enjeux du territoire
 - o avoir un regard sur l'action menée au vu des objectifs initiaux de la charte
 - o mise en évidence des évolutions du territoire
 - o reformulation des enjeux du développement durable du territoire

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 6 novembre 2008

- actualisation du projet de développement durable
- formalisation du plan d'actions et des conditions de sa mise en oeuvre

Dans un premier temps, M. Galmiche rencontre les 18 communes de la communauté et ses partenaires institutionnels ou associatifs. Le service responsable du Conseil Général « cellule prospective et contrats territoriaux » a également été rencontré dans cette première phase de prise de contacts.

D'ici la fin de l'année, les commissions et leurs groupes de travail auront à travailler sur des grilles qui auront été préparées par M. Galmiche sur la 1^{ère} phase de bilan-diagnostic et enjeux du territoire.

Un retour d'information sera également prévu dans les communes une réunion publique d'information générale organisée.

3. SCOT Loire Centre et proposition de création d'un syndicat mixte à vocation économique

M. Bernard MIOCHE, 1^{er} Vice Président rappelle à l'assemblée que par délibération du 11 juin 2002, notre communauté de communes avait souhaité s'engager dans une démarche d'élaboration de SCOT, schéma de cohérence territoriale, et adhérer au périmètre Loire-Centre, considérant que le développement économique, l'aménagement de l'espace, l'environnement, l'équilibre social de l'habitat, le transport, les équipements et les services sont des compétences intercommunales voire supra-intercommunales.

Un SCOT contient :

- les orientations générales de l'aménagement de l'espace (équilibre entre zones à urbaniser et zones naturelles)
- les objectifs en matière d'équilibre de l'habitat, mixité sociale, transports, équipements commerciaux ou économiques,
- les grands projets d'équipement ou de services

Le périmètre actuel du SCOT Loire Centre regrouperait les Communautés de communes des Montagnes du Haut Forez, des Vals d'Aix et d'Isable, du Pays entre Loire et Rhône, de Balbigny, des Collines du Matin, de Feurs en Forez, du Pays d'Astrée.

Une réunion a eu lieu à l'initiative du Pays Roannais pour envisager un inter-SCOT. Un courrier du Président Bonne a été adressé aux Maires en faveur d'un SCOT Loire Centre.

Notre délibération étant considérée comme caduque, il y a lieu de délibérer à nouveau sur ce principe d'un SCOT Loire-Centre.

Dans le même temps, une réunion a été organisée le 22 octobre dernier à l'initiative de la Communauté de communes de Balbigny pour envisager la création d'un syndicat à vocation économique dans la perspective de l'arrivée de l'autoroute A89 et de la création d'un parc économique autour du futur nœud autoroutier.

Ce syndicat mixte serait composé du Conseil général de la Loire s'agissant d'une ZAIN zone d'activités d'intérêt national, et des EPCI suivants : CC Balbigny, COPLER, CC Collines du Matin, CC Feurs en Forez, CC Vals d'Aix et Isable (les 5 EPCI déjà engagées dans un CTD Contrat Territorial de Développement autour de l'A89) et notre CC ainsi que celle des Montagnes du Haut Forez.

La CC Balbigny a en effet déjà procédé dès 2006 auprès des services de l'Etat à la création d'une ZAD zone d'aménagement différé avec un périmètre provisoire de 691 ha, puis par arrêté préfectoral du 25 avril 2008, ramené à un périmètre définitif de 459 ha (incluant surfaces commercialisables et surfaces nécessaires aux équipements et à des échanges pour relocalisation agricole ...). Elle s'est déjà porté acquéreur de terrains, qu'elle se propose d'amener, à prix coûtant dans le capital du syndicat.

« Le syndicat aurait pour objet l'aménagement, la commercialisation, la gestion et le développement des Zones d'Activité de Balbigny (ZAD qui s'étend sur les communes de Balbigny et de St Marcel de Félines) et de la Font de l'Or dont le périmètre d'étude potentiel comprend les communes de Cleppé et de Poncins.

Le syndicat recevrait 80% des produits communaux ou intercommunaux de la taxe professionnelle et de la taxe foncière sur les propriétés bâties acquittés par les entreprises qui s'implanteront sur la zone postérieurement à la création du syndicat.

20% de la taxe foncière bâtie et de la taxe professionnelle des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale provenant des entreprises installées sur les zones d'activités gérées par le syndicat mixte seront conservées par les communes ou les EPCI pour compenser les sujétions inhérentes à l'implantation d'entreprises.

La récupération par le département de ses apports sous la forme de reversements provenant du syndicat mixte ne pourra en aucun cas excéder le montant des participations effectuées pour financer les investissements. » *extraits des projets de statuts*

La prochaine réunion de travail sur ce projet de syndicat mixte étant fixée au 10 décembre, M. le 1^{er} Vice-Président précise donc que nous devons dès ce soir délibérer sur le principe ou non de notre adhésion à ce syndicat.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 6 novembre 2008

Des simulations ont été présentées en réunion, avec un capital prévisionnel de 5 000 000 €uros pour une 1^{ère} tranche de 50 ha comme suit :

Collectivité	Proposition Participation (%)	Représentations induites
CG42	40	8
CC Balbigny	20	5
Feurs en Forez	15	3
Collines du Matin	5	2
CoPLER	13	3
Vals d'Aix	5	2
Pays Astrée	1	1
Montagnes Haut Forez	1	1
TOTAL	100	25

Proposition de lissage sur 5 ans

collectivité	Montant global	2009	2010	2011	2012	2013
CG42	2 000 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000
CC Balbigny	1 000 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
Feurs en Forez	750 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000
Collines du Matin	250 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
CoPLER	650 000	130 000	130 000	130 000	130 000	130 000
Vals d'Aix	250 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Pays Astrée	50 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Montagnes Haut Forez	50 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
TOTAL	5 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000

Le débat de l'assemblée permet d'évoquer les points suivants :

- il existe 3 catégories de parcs d'activités labellisés dans le département de la Loire
 - o les Parcs Stratégiques "grands projets", aptes à l'accueil d'investissements de grande envergure (plusieurs dizaines d'hectares) : OPERA Parcs à Andrézieux et La Fouillouse, parc d'activités de Bonvert à Mably et le futur parc autour de l'A89, pour lesquels le Conseil Général de la Loire participe dès la création en s'associant aux syndicats mixtes
 - o les parcs d'intérêt départemental, comprenant des parcelles jusqu'à 5 ha, ils se trouvent à proximité d'un centre urbain et d'un tissu industriel dense.
 - o les Zones de bassin de vie (10 ha environ) destinées à des implantations industrielles et tertiaires de plus petites tailles, comme notre parc d'activités de Champbayard
- la commercialisation de ces zones se fera par tranches successives ; pour Balbigny, comme pour Feurs, on commencerait par 1/3 des surfaces commercialisables possibles
- les activités possibles sont repérées selon chaque zone, mais sans qu'il ait encore été fait mention de contacts sérieux
- les retombées sur notre territoire doivent être vues à moyen et long termes s'agissant des retombées financières, à très court terme pour ce qui est de la construction d'un projet de territoire politique et d'une démarche collective aux portes de notre territoire, voire pour l'arrivée de nouvelles populations et le maintien ou le développement d'activités de sous-traitance
- les deux actions de SCOT et de syndicat mixte sont extrêmement liées pour notre communauté : les enjeux d'un développement durable harmonieux à l'échelle du Forez passent par la participation à ces instances politiques de discussion et négociation
- il n'est pas possible juridiquement que ce syndicat mixte puisse aussi porter les études du SCOT
- le SCOT devrait être une structure légère et bénéficiera des études réalisées dans le cadre du syndicat
- l'impact financier pour certains EPCI est très important
- les cotes d'inondabilité et les conclusions des crues de ce week-end devront être intégrées dans les études

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, par 46 voix pour et 3 abstentions, le principe d'adhésion au SCOT Loire Centre et par 47 voix pour et 2 abstentions, adopte le principe de la création d'un syndicat mixte à vocation économique pour les zones d'activités autour du futur nœud autoroutier.

4. Enfance, jeunesse

4.1. Informations sur les montants de travaux et sur le fonctionnement du Pôle Petite Enfance du Pays d'Astrée

M. le Président rappelle ensuite l'essentiel des informations présentées en conseil du 29 avril 2008.

La structure multi-accueil comprend 20 places correspondant à 7 places de halte garderie et 13 places de crèche. Elle comporte des places fixes, des places occasionnelles, et en fonction du besoin, des places pour enfants handicapés, des places pour enfants de familles en difficulté et des places d'accueil d'urgence.

Le relais assistants maternels est également intégré à ce nouvel équipement

La gestion de toute la structure a été confiée à la fédération départementale Familles Rurales, l'animatrice du Relais Assistants Maternels est Marion PROVERA, la directrice du Multi-accueil est Nathalie OLIVIER.

Le marché d'exploitation avec la fédération Familles Rurales est de 3 ans à échéance au 31/08/2011 pour 352 389,68 €uros et un reste à charge estimé à 144 500 €uros déduction faite des aides CAF et MSA inscrites au contrat.

Le multi accueil a ouvert ses portes le 8 septembre pour un temps d'adaptation, puis le 15 septembre de façon définitive. A ce jour, 47 enfants sont inscrits (29 grands et 18 bébés ou petits), 10 enfants seront accueillis prochainement et 6 demandes sont en attente de confirmation.

S'agissant des travaux, le montant initial validé pour les 15 lots était de 685 073,04 €uros HT

A ce jour, au vu des avenants validés en juillet dernier et des décomptes définitifs présentés, le montant total des travaux des 15 lots s'élève à 708 117,11 €uros HT soit une augmentation de 3,36 %.

Globalement, toutes dépenses confondues, maîtrise d'oeuvre, mobilier, acquisition...), le montant global de l'opération s'élève à 888 816 €uros HT avec un autofinancement de la communauté à 43,66 %, soit 388 091 €uros. On est donc resté dans les enveloppes initialement votées lors de l'approbation des marchés de travaux.

DEPENSES	Montant HT en €.	RECETTES	Montant HT en €	Taux
Acquisition terrain	8 335	CG 42 sur crèche	106 000	11,93
Travaux (marchés notifiés) dt 27 116 € H.T. travaux voirie et accès crèche	688 826	40% du montant H.T dans la limite de 106 000 €.		
avenants +/- value	13 800	CAF – Fonds exceptionnels –	190 000	21,38
Facture APPIA	7 843	Crèche-halte-garderie (*)		
Maîtrise d'oeuvre / ingénierie publique	87 700	(20 x 9 500 €)		
Mobilier, équipement et matériel pédagogique	56 300	CAF Relais (*)	15 521	1,75
Assurance Dommage ouvrage	10 000	dont 15 251€ en subvention et 15 251€ sous forme de prêt sur 10 ans sans intérêt		
Branchement eau	886	Contrat de Pays	80 000	9,00
Reprographie, publicité	8 500	DDR 2007	103 224	11,61
Géomètre	3 700	ADEME sur énergies renouvelables	2 580	0,29
Etude géotechnique	2 300	Conseil général sur ER	1 600	0,18
Notaire/acquisition terrain	626	Conseil régional sur ER	1 800	0,20
		Autofinancement CCPA	388 091	43,66
		dont 15 251€ sous forme de prêt sur 10 ans		
TOTAL	888 816	TOTAL	888 816	100,00

4.2. Contrat Enfance, Jeunesse CAF / MSA

Un avenant au contrat enfance, jeunesse est nécessaire pour prendre en compte de l'extension du secteur des 10-13 ans voté au conseil de juillet (surcoût de 2 159 euros sur l'année scolaire 2008/2009).

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des personnes présentes, l'assemblée adopte l'avenant au contrat.

5. Environnement

5.1. Déchèterie : proposition de grille tarifaire pour les déchets des professionnels

M. Pierre DREVET, 4^{ème} Vice-Président, informe l'assemblée que suite à l'adoption de la charte départementale d'accueil des déchets des professionnels en déchèterie, la commission environnement du 21 octobre a travaillé sur un projet de tarification par matériau au vu des tarifs qui nous sont facturés par l'entreprise attributaire du marché de gestion et d'exploitation de notre déchèterie.

M. le 4^{ème} Vice-président rappelle que les entreprises sont responsables de l'élimination de leurs déchets et qu'il leur est interdit de mettre en décharge les déchets valorisables depuis le 1^{er} juillet 2002. La déchèterie est avant tout

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 6 novembre 2008

un service pour les ménages des 18 communes de la communauté ; c'est un service supplémentaire non obligatoire qui est rendu aux entreprises en acceptant leurs déchets à notre déchèterie intercommunale de La Presle

Une réunion d'information a été organisée pour présenter cette facilité offerte aux entreprises. Malheureusement très peu d'entre elles ont fait le déplacement. Un système de cartes magnétiques va en effet être rapidement mis en place pour permettre l'identification de l'entreprise, de ses apports et des volumes concernés. La carte permettra ensuite à la communauté de communes d'établir une facturation trimestrielle à l'entreprise.

Les volumes journaliers seront limités à 3m³ (4 pour les déchets végétaux). M. Souzy rappelle que l'accès de la déchèterie est interdit aux véhicules de plus de 3,5 tonnes.

La gratuité demeurerait pour les cartons, la ferraille et les déchets d'équipements électriques et électroniques.

Les tarifs suivants sont donc proposés :

Matériaux	Prix TTC
Déchets végétaux	16 € le m ³
Gravats	60 € le m ³
Bois	14 € le m ³
Cartons	0,00 €
Ferraille	0,00 €
Déchets industriels banals	17 € le m ³
Déchets toxiques en quantité dispersée	2 € le kg
Déchets d'équipements électriques et électroniques	0,00 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des personnes présentes, l'assemblée adopte les tarifs présentés ci-dessus.

5.2. Déchets de marché : convention de valorisation des cagettes en bois

M. le 4^{ème} Vice-Président informe l'assemblée que depuis le 1^{er} octobre 2008, tout apport présentant des déchets de marché non triés est refusé par SITA sur le site d'enfouissement de Roche la Molière. Aussi, une solution a-t-elle été mise en place pour les déchets du marché sur Boën. Trois flux sont aujourd'hui distingués : les déchets non recyclables, les cartons et les cagettes en bois. Pour ces dernières, une filière locale de réemploi a été formalisée avec l'aide des services techniques municipaux aux bénéficiaires du CILDEA pour les Jardins de L'Astrée et de l'ESAT Le Colombier à Bussy-Albieux.

M. le 4^{ème} Vice-Président donne lecture d'un projet de convention quadripartite entre la communauté, la commune de Boën, l'ESAT et le CILDEA. Elle a déjà été validée par le conseil municipal de Boën.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des personnes présentes, l'assemblée adopte la convention proposée.

5.3. Propositions d'annulation de redevances irrécouvrables

M. le 4^{ème} Vice-Président propose en admission en non valeur un montant de 1 378,55 euros de redevances impayées des exercices 2004 à 2007. Le montant budgété pour 2008 était de 8 000 Euros sur le budget déchets ménagers, il restait disponible 3 047,27 Euros ; après ces annulations, il restera un montant disponible de 1 668,72 Euros.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des personnes présentes, l'assemblée approuve les admissions en non valeur susmentionnées.

5.4. Informations sur le SYDEMER (SYndicat mixte d'étude pour le traitement des DEchets MENagers et assimilés Résiduels du Stéphanois et du Montbrisonnais)

M. le 4^{ème} Vice-Président informe l'assemblée que par délibération du 11/09/07, notre communauté décidait d'adhérer à ce syndicat avec les communautés de communes de Feurs en Forez, des collines du Matin, du Pays de St Bonnet le Château, du Pays de St Galmier, du Pilat Rhodanien, les communautés d'agglomération Loire Forez et St Etienne Métropole et le SIMOLY syndicat intercommunal des Monts du Lyonnais. Du fait du renouvellement des équipes municipales et des temps de délibérations, la création formelle du syndicat a été retardée.

Suite à la réunion du 30 octobre dernier à Poncins pour préfigurer le fonctionnement du syndicat, les hypothèses de financement avancées sont les suivantes : 0,35 Euros par habitant (le périmètre concerne 600 000 habitants). La réunion constitutive du syndicat aura lieu le 20 novembre prochain.

M. Souzy rappelant les inquiétudes connues sur sa commune quant à l'éventuelle implantation d'un centre d'enfouissement regrette que le site de Roche la Molière accueille des déchets en provenance d'autres départements, voire d'autres pays.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 6 novembre 2008

M. Moullier demande précisément que la maîtrise foncière du site soit publique et que les relations avec l'exploitant soient encadrées par convention.

6. Economie

6.1. Modification par avenant de 2 contrats de bail pour les ateliers partagés

Mme Agnès TARIT, 3^{ème} Vice-Présidente informe l'assemblée que suite à des modifications statutaires pour deux locataires des ateliers, des avenants sont nécessaires aux contrats de bail initiaux.

SARL La Piétra : changement de gérant, nouveau gérant M. Roberto BORDINO et de siège social : atelier partagés Parc d'activités de Champbayard à Boën

Société Imprim'Astrée : changement de gérant : nouveau gérant M. Laurent DERANCOURT

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des personnes présentes, l'assemblée adopte les avenants aux contrats de bail proposés.

6.2. Consultation pour l'enrobé de notre voirie de Champbayard

Une consultation pour une longueur d'enrobés de 325 m, sur une largeur moyenne de 6,4 m et une superficie de 2 100 m² a été lancée auprès de 5 sociétés pour la réfection de la chaussée de notre parc d'activités avec une réalisation des travaux d'ici la fin de l'année et après le 7 décembre 2008 (Téléthon). 5 sociétés ont été consultées par courrier.

Il est proposé de retenir l'offre EIFFAGE APPIA à 25 431 €uros HT la moins disante.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des personnes présentes, l'assemblée accepte la proposition de la société EIFFAGE APPIA à 25 431 €uros HT.

6.3. Proposition d'acquisition des délaissés du Conseil Général le long de la RD3008

Afin d'harmoniser l'entrée du parc d'activités de Champbayard, une demande avait été faite auprès des services du Conseil Général d'acquisition des parcelles AE 330 (953 m²), AE 332 (262 m²) et des délaissés. Une promesse d'acquisition des parcelles 330 et 332 pour 1215 m² à titre gratuit nous est aujourd'hui faite par le service foncier de la délégation aux infrastructures du Conseil Général de la Loire.

Compte tenu de nouveaux éléments et notamment, de deux parcelles cadastrées enclavées, de la possibilité de commercialiser l'une des parcelles appartenant au Conseil Général de la Loire, la décision est reportée à un prochain conseil communautaire.

Par ailleurs, Mme Tarit suggère aux mairies, qui seraient employeurs d'agents contractuels sous statut privé (CAE par exemple) et qui souhaiteraient leur accorder une gratification de fin d'année, de penser à des bons d'achat chez nos commerçants locaux.

7. Emprunt et décisions budgétaires modificatives

M. Jean-Luc SOUZY, 2^{ème} Vice-Président, rappelle à l'assemblée que le conseil du 25 septembre avait donné délégation de compétence au bureau pour la souscription d'un emprunt de 340 000 €uros. Le bureau du 6 octobre a décidé d'accepter la proposition de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire pour la souscription d'un emprunt de 340.000 € sur 15 ans assortie d'un taux fixe de 4,96 % en remboursement mensuel.

Par ailleurs, les décisions budgétaires modificatives suivantes s'avèrent nécessaires :

BUGDET GENERAL

SECTION FONCTIONNEMENT / DEPENSES 17 750 euros

Crédits à ouvrir

66111	Intérêts réglés à l'échéance (crédits non inscrits pour emprunt souscrit en oct)	+ 2.650,00 €
6618	Intérêts des autres dettes (intérêts ligne trésorerie utilisée en mars -avril et mai)	+ 2.600,00 €
6531	Indemnités élus	+ 9.500,00 €
73961	Attributions de compensation	+ 3.000,00 €

en diminution des dépenses imprévues

SECTION INVESTISSEMENT / DEPENSES

Crédits à ouvrir

1641	Remboursement prêt et capital	+ 2.000,00 €
------	-------------------------------	--------------

en diminution des dépenses imprévues

BUDGET ANNEXE GOUTELAS

SECTION FONCTIONNEMENT

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 6 novembre 2008

Crédits à ouvrir

6288	Autres services extérieurs (Travaux réalisés par le SIEL inscrits en investissement alors qu'affectés à la section de fonctionnement - Eclairage parking Goutelas pour 8.316,97 € et mise en valeur de la cour intérieure du Château pour 8.196,82 €)	+ 16.513,79 €
------	---	---------------

en diminution du virement à la section investissement

SECTION INVESTISSEMENT

Crédits à réduire

021	Virement section fonctionnement	- 16.513,79 €
2313	Immos en cours	- 16.513,79 €

BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS

SECTION FONCTIONNEMENT / 10 046,6 euros

Crédits à ouvrir Dépenses et recettes

675	Valeur actifs cédés (Valeur nette comptable des biens cédés / Valeur nette comptable = valeur acquisition moins les amortissements pratiqués)	+ 5.245,60 €
6811	Dotations aux amortissements (crédits initiaux insuffisants)	+ 4.801,00 €
775	Produit de cessions immobilisées (Vente 13 PAV)	+ 2.600,00 €
777	Subventions transférées au résultat (amortissement subv° pour acquisition 2007 contenant collecte sélective)	+ 1.004,93 €
7018	Autres ventes produits (reprise matériaux)	+ 6.441,67 €

SECTION INVESTISSEMENT / DEPENSES 10 046,6 euros

Crédits à ouvrir		
13913	Subventions transférées	+ 1.004,93 €
2181	Installations générales (garde corps métallique et agrandissement clôture à la déchèterie)	+ 13.000,00 €
Crédits à réduire		
231	Immos en cours	- 3.958,33 €

SECTION INVESTISSEMENT / RECETTES 10 046,6 euros

Crédits à ouvrir		
2153	Installations à caractère spécifique (cession d'actifs)	+ 5.245,60 €
28153	Amortissement installations spécifiques (crédits inscrits insuffisants pour amortissements 2008)	+ 4.801,00 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des personnes présentes, l'assemblée approuve les décisions budgétaires modificatives présentées.

8. Proposition de maintenance de nos points lumineux avec le SIEL syndicat intercommunal des énergies du département de la Loire

M. Dominique ROCHE, 6^{ème} Vice-Président, propose d'adhérer à la compétence optionnelle « maintenance préventive des installations d'éclairage public » pour les points lumineux du parc d'activités de Champbayard et du parking du gymnase. L'adhésion proposée est pour une durée de 6 ans et pour une maintenance simplifiée. Le coût est de 14,60 euros par foyer lumineux, soit sur la base d'une hypothèse de 31 foyers lumineux, une estimation annuelle de 452,6 € HT. Une délibération est nécessaire avant le 1^{er} décembre pour une prise en compte au 1^{er} janvier 2009. S'agissant des autres points lumineux (déchèterie, pôle petite enfance, Goutelas), ils feront l'objet, le cas échéant, d'interventions ponctuelles.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des personnes présentes, l'assemblée approuve cette proposition de maintenance avec le SIEL.

9. Questions diverses

• Personnel communautaire

M. Jean-Luc SOUZY, 2^{ème} Vice-Président, informe l'assemblée que le contrat de Christine Domergue, chargée de mission au développement économique et adjointe à la directrice, arrive à échéance au 15 janvier 2009 et qu'il est nécessaire de procéder à la publicité de la vacance de poste, via le centre de gestion

• ACTES dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité :

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 6 novembre 2008

M.Jean-Luc SOUZY, 2^{ème} Vice-Président, propose d'accepter le principe du recours à la télétransmission et validation des 3 conventions pour un **démarrage au lundi 20 avril 2009**, du fait des délais d'aller-retour des conventions, et des 2 mois nécessaires au Télépôle pour la mise en place :

- convention avec Conseil général
- convention avec Conseil général, grand Roanne pour Télépole
- convention avec Préfecture

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des personnes présentes, l'assemblée approuve le recours à la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité et les conventions qui y sont liées.

• **Régie de recettes :**

M.Jean-Luc SOUZY, 2^{ème} Vice-Président, propose à l'assemblée de supprimer l'ancienne régie créée uniquement pour la vente des bandes dessinées pour en créer une nouvelle et l'intituler « vente de prestations et ouvrages culturels et touristiques » englobant la vente des BD, des guides de la randonnée, des gravures de L'Astrée, mais aussi les spectacles (La Comédie...). L'aval du Percepteur a été obtenu.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des personnes présentes, l'assemblée approuve ces nouvelles dispositions.

M. Le Président informe l'assemblée des prochaines permanences CALL-PACT, les jeudis 20/11 puis 11/12 de 9h30-12h dans nos locaux ; un communiqué a été envoyé dans les mairies pour informer les administrés. L'OPAH est désormais terminée et l'opération façades s'achève au 31 décembre 2008.

M. Le Président informe l'assemblée d'un message électronique adressé aux 18 communes le 4 novembre leur proposant des projets d'articles sur la communauté pour leurs bulletins communaux. Des illustrations peuvent également être proposées sur demande.

La séance est levée à 23h30.

Prochaines dates :

12/11-20h- Château de Goutelas « Les rencontres solidaires en Rhône-Alpes » avec une soirée d'informations et d'échanges proposée par la Maison des Services des Monts du Forez et le CILDEA

18/11 – 18h30 commission environnement

18/11 – 20h conférence parentalité « L'orientation scolaire en questions »

20/11 journée Espace Guy Poirieux Forum Entreprendre en Forez

04/12 – 20h30 - CLETC à la communauté

11/12 – 20h30 - conseil communautaire à St Laurent Rochefort

Distribution

affiches prochaine conférence parentalité « L'orientation scolaire en questions » + affiches « erreurs de tri »

M. Bernard Mioche informe des permanences sur la collecte de la Banque alimentaire.

M. le Maire de Montverduin invite tous les conseillers présents à partager le verre de l'amitié offert par la commune.